



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 08-8178-9  
**Date de parution :** 2020/10/20

**Numéro de la version :** 5.02  
**Remplace la version datée de :** 2020/05/25

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

3M™ PTFE chargé verre - Bleu

#### Numéros d'identification de produit

|                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 98-0211-9757-3 | 98-0211-9758-1 | 98-0211-9759-9 | 98-0211-9762-3 | 98-0211-9763-1 |
| 98-0211-9765-6 | 98-0211-9767-2 | 98-0211-9768-0 | 98-0211-9769-8 | 98-0211-9808-4 |
| 98-0211-9809-2 | 98-0211-9813-4 | 98-0211-9817-5 | 98-0211-9818-3 | 98-0211-9819-1 |
| 98-0211-9820-9 | 98-0211-9821-7 | 98-0211-9822-5 | 98-0211-9823-3 | 98-0211-9824-1 |
| 98-0211-9825-8 | 98-0211-9826-6 | 98-0211-9836-5 | 98-0211-9837-3 | 98-0211-9844-9 |
| 98-0211-9847-2 | 98-0211-9851-4 | 98-0211-9853-0 | 98-0211-9854-8 | 98-0211-9855-5 |
| 98-0211-9856-3 | 98-0211-9857-1 | 98-0211-9858-9 | 98-0211-9859-7 | 98-0211-9867-0 |
| 98-0211-9868-8 | 98-0211-9876-1 | 98-0211-9961-1 | 98-0211-9965-2 | 98-0213-0127-4 |
| 98-0213-0129-0 | 98-0213-0130-8 | 98-0213-0156-3 | 98-0213-0160-5 | 98-0213-0161-3 |
| 98-0213-0166-2 | 98-0213-0167-0 | 98-0213-0205-8 | 98-0213-0307-2 | 98-0213-0327-0 |
| 98-0213-0341-1 | 98-0213-0396-5 | 98-0213-0433-6 | 98-0213-0443-5 | 98-0213-0446-8 |
| 98-0213-0448-4 | 98-0213-0453-4 | 98-0213-0461-7 | 98-0213-0463-3 | 98-0213-0464-1 |
| 98-0213-0562-2 | 98-0213-0641-4 | 98-0213-0694-3 | 98-0213-0722-2 | 98-0213-0762-8 |
| 98-0213-0876-6 | 98-0213-1476-4 | 98-0213-1499-6 | 98-0213-1511-8 | 98-0213-1513-4 |
| 98-0213-1631-4 | 98-0213-1633-0 | 98-0213-1661-1 | 98-0213-1662-9 | 98-0213-1686-8 |
| 98-0213-1690-0 | 98-0213-1691-8 | 98-0213-1699-1 | 98-0213-1700-7 | 98-0213-1701-5 |
| 98-0213-1851-8 | 98-0213-1855-9 | 98-0213-1856-7 | 98-0213-1857-5 | 98-0213-1881-5 |
| 98-0213-1911-0 | 98-0213-1949-0 | 98-0213-1954-0 | 98-0213-1957-3 | 98-0213-2129-8 |
| 98-0213-2134-8 | 98-0213-2166-0 | 98-0213-2167-8 | 98-0213-2307-0 | 98-0213-2359-1 |
| 98-0213-2364-1 | 98-0213-2365-8 | 98-0213-2366-6 | 98-0213-2576-0 | 98-0213-2621-4 |
| 98-0213-3033-1 | 98-0213-3115-6 |                |                |                |

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Extrusion de tubes ou câbles

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada

## 3M™ PTFE chargé verre - Bleu

**Division:** Matériaux de pointe  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Terme d'avertissement

Ne s'applique pas.

#### Symboles :

Ne s'applique pas.

#### Pictogrammes

Non applicable.

### 2.3. Autres risques

Peut causer des brûlures thermiques. L'inhalation des vapeurs dégagées pendant le traitement peut être dangereuse. Ces vapeurs peuvent provoquer l'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                          | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun                          |
|-------------------------------------|------------|-------------|-------------------------------------|
| Polytétrafluoroéthylène             | 9002-84-0  | 50 - 100    | éthène, tétrafluoro-, homopolymère  |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | 0 - 50      | Oxyde de verres, produits chimiques |

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Couvrir la zone affectée avec un linge propre. Consulter immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU.Consulter immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

#### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas exposer le matériel à des chaleurs extrêmes afin d'éviter la formation de produits toxiques de décomposition. Voir Produits de décomposition dangereux dans la section Stabilité et réactivité.

#### 5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Lorsque les conditions de lutte contre l'incendie sont graves et que l'on envisage la décomposition complète du produit, porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le plus de produits déversés possibles. Utiliser une poudre de balayage ou de l'eau pour éviter l'empoussièrement, puis balayer. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

### SECTION 7 : Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation des produits de décomposition thermique. Éviter le contact de la peau avec le matériau chaud. Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Entreposer les vêtements de travail à l'écart des autres vêtements, des aliments et des produits du tabac. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Ne pas fumer: Fumer en utilisant ce produit peut entraîner la contamination du tabac et/ou de la fumée et de conduire à la formation de produits de décomposition dangereux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient                          | Numéro CAS | Agence              | Type de limite   | Mentions additionnelles |
|-------------------------------------|------------|---------------------|--|-------------------------|
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Fabricant déterminé | MPT(non fibreux, respirable)(8 heures):3 mg/m3;<br>MPT(sous forme de fraction inhalable non fibreuse)(8 heures):10 mg/m3 |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Dans les situations où le fluide risque d'être exposé à une chaleur extrême en raison d'un usage abusif ou d'une défectuosité du matériel, ventiler par aspiration à la source de manière suffisante afin de maintenir les concentrations de produits de décomposition thermique sous les niveaux indiqués dans les directives d'exposition. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. L'emploi d'un système de ventilation par aspiration à la source est nécessaire à une température supérieure à 400 degrés Celsius.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Néoprene

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - Néoprène

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Lors du chauffage :

Utiliser un respirateur à pression positive s'il y a un risque de surexposition à des rejets non contrôlés, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs d'épuration d'air ne pourraient pas

offrir la protection adéquate.

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### Risques thermiques

Porter des gants appropriées en manipulant ce matériau pour se protéger des brûlures.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| État physique                                       | Solide                              |
| Aspect physique spécifique:                         | Poudre                              |
| couleur   | Incolore, Blanc                     |
| Odeur   | Inodore                             |
| Valeur de seuil d'odeur                             | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| pH  | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Point de fusion/Point de congélation                | 320 - 340 °C [Détails: ASTM D 2116] |
| Point d'ébullition                                  | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Point d'éclair :                                    | Pas de point d'éclair               |
| Vitesse d'évaporation :                             | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Inflammabilité (solide, gaz)                        | Non Classifié                       |
| Limites d'explosivité (LIE)                         | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Limites d'explosivité (LSI)                         | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| pression de vapeur                                  | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Densité   | 2,1 - 2,3 g/cm <sup>3</sup>         |
| Densité relative                                    | 2,1 - 2,3 [Ref Std: Eau=1]          |
| Hydrosolubilité                                     | Négligeable                         |
| Solubilité (non-eau)                                | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Température d'inflammation spontanée                | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Température de décomposition                        | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Viscosité / Viscosité Cinématique                   | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Composés Organiques Volatils                        | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| Pourcentage de matières volatiles                   | <i>Ne s'applique pas</i>            |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts)           | <i>Ne s'applique pas</i>            |

#### Nanoparticules

Ce matériau ne contient pas des nanoparticules.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### **10.4 Condition à éviter**

Aucun connu.

#### **10.5 matériaux incompatibles**

Métaux alcalins

Réactions avec les métaux en poudre à partir de 370°C

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

##### **Substance**

Fluorure de carbonyle  
Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone  
Fluorure d'hydrogène  
Perfluoroisobutylène (PFIB)  
Vapeur toxique, gaz, particule.

##### **Condition**

Température élevée - au-dessus de 380°C  
Température élevée - au-dessus de 380°C

Exposé à une chaleur extrême, par suite d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, le produit peut générer des produits de décomposition toxiques, dont le fluorure d'hydrogène et le perfluoroisobutylène.

## **SECTION 11 : Renseignements toxicologiques**

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

##### **Inhalation :**

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Lors du chauffage :

Fièvre des polymères : les signes et les symptômes sont notamment des douleurs ou des serremments thoraciques, l'essoufflement, la toux, des malaises, des douleurs musculaires, une accélération du rythme cardiaque, de la fièvre, des frissons, de la sueur, la nausée et des maux de tête.

##### **Contact avec la peau :**

Lors du chauffage :

Brûlures thermiques : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur intense, des rougeurs, de l'enflure et une destruction des tissus.

Irritation mécanique de la peau : les signes et les symptômes sont notamment une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

##### **En cas de contact avec les yeux :**

Lors du chauffage :

Brûlures thermiques : Signes et symptômes probables : douleurs aiguës, rougeurs, tuméfaction et destruction des

**3M™ PTFE chargé verre - Bleu**

tissus.

Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Cancérogénicité:**

| Ingrédient                    | N° CAS     | Description de la classe               | Réglementation   |
|-------------------------------|------------|--|--|
| Générique: Filaments de verre | 65997-17-3 | Probablement cancérogène pour l'homme. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom                                 | Voie      | Espèces | Valeur  |
|-------------------------------------|-----------|---------|---|
| Produit général                     | Ingestion |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| Polytétrafluoroéthylène             | Dermale   |         | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                          |
| Polytétrafluoroéthylène             | Ingestion |         | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                          |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Dermale   |         | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                          |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Ingestion |         | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                                 | Espèces                | Valeur                          |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Polytétrafluoroéthylène             | Homme et animal        | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                                 | Espèces                | Valeur                          |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Polytétrafluoroéthylène             | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                     | Espèces | Valeur        |
|-------------------------|---------|---------------|
| Polytétrafluoroéthylène | Humain  | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom                                 | Voie     | Valeur   |
|-------------------------------------|----------|--|
| Oxyde de verres, produits chimiques | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces |

**3M™ PTFE chargé verre - Bleu**

|  |  |
|--|--|
|  | données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
|--|--|

**Cancérogénicité :**

| Nom                                 | Voie         | Espèces                   | Valeur  |
|-------------------------------------|--------------|---------------------------|---|
| Polytétrafluoroéthylène             | Non spécifié | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation   | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                                 | Voie       | Organe(s) cible(s)   | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition         |
|-------------------------------------|------------|----------------------|---------------|---------|--|----------------------------|
| Polytétrafluoroéthylène             | Ingestion  | système vasculaire   | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 90 jours                   |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain  | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | exposition professionnelle |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Avant l'élimination, consulter les autorités et les règlements applicables pour assurer la classification adéquate. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors

des processus d'incinération. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Si aucune autre option d'élimination n'est disponible, le déchet peut être placé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets industriels.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

### Classement des risques par le HMIS

**Santé:** 0 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 08-8178-9  | <b>Numéro de la version :</b>         | 5.02       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2020/10/20 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2020/05/25 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**